



Cession de créance d'une banque en faveur d'un établissement spéc

Par **carnus**, le **05/08/2013** à **15:32**

Suite a un plan de surendettement un de mes créancier n'a pas, malgré divers relances de ma part mis en place la décision de la Banque de France (Oct 2008). Entre-temps j'ai déménagé fait suivre mon courrier un certain temps et de toute façon celle-ci avait mes coordonnées téléphoniques. La preuve en est que j'ai reçu un appel d'une société ayant racheté ma dette et refusant tout délai car je n'ai pas l'intention de ner pas m'acquitter de celle-ci. Le plan avait été accordé sur 36 mois et ceux-ci exigent 6 mois.Quel est leur statu et quels sont mes droits et devoirs envers cette structure que je ne connais que par téléphone.D'avance merci